



## PORTES OUVERTES DES ATELIERS D'ARTISTES

**12, 13 et 14 octobre 2018**

### [Ouverture des inscriptions]

Le Département du Nord propose une nouvelle édition des Portes ouvertes des ateliers d'artistes les 12, 13 et 14 octobre 2018. Comme chaque année, la manifestation se déroulera également sur le territoire du Pas-de-Calais (5-6-7 octobre) et en Flandre occidentale (19-20-21 octobre).

Au fil du temps, cet événement est devenu un rendez-vous artistique incontournable pour les habitants du Nord et leurs voisins, comme en témoignent les 45 000 visites recensées dans les ateliers du Nord lors de l'édition 2017.

Chaque année, environ 1000 artistes ouvrent leurs portes à travers tout le département et présentent gratuitement leurs créations au public.

La variété des médiums présentés est à l'image de la richesse du tissu artistique du territoire : peinture, sculpture, photographie, vidéo, installation, performance, multimédia, graphisme, dessin, calligraphie, gravure, bande dessinée...

Cette manifestation, véritable fête des arts plastiques et visuels, représente une réelle opportunité pour les artistes de faire connaître leur travail auprès du grand public, de partager et d'échanger en toute convivialité avec les visiteurs.

**Pour vous inscrire,**

**rendez-vous sur**  
<http://poaa.lenord.fr>

**DU 11 AVRIL AU 13 MAI**

### [Conditions d'inscription]

Exercer une activité dans le domaine des arts plastiques ou visuels et réaliser des créations uniques (artiste amateur, professionnel ou confirmé, école d'art ou association de plasticiens).

Disposer d'un atelier individuel ou collectif (ou, à défaut, d'un lieu permettant de recréer l'ambiance d'un atelier) **situé dans le Nord** et pouvant recevoir des visiteurs.

Accueillir **personnellement et gratuitement** les visiteurs.

### Informations :

Département du Nord  
Direction Education,  
Sports et Culture

Service du Développement  
Culturel, du Patrimoine et des  
Musées thématiques

Tél : 03 59 73 81 77  
[poaa@lenord.fr](mailto:poaa@lenord.fr)

**Nord**  
le Département